

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

37

PREVENTION - SECURITE : Convention de partenariat entre la mairie d'Avignon et la direction des services de l'éducation nationale Vaucluse.

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par une délibération du 27 septembre 2025, la collectivité a signé une première convention permettant l'accueil d'élèves dans le cadre des mesures de responsabilisation avec le collège Roumanille.

Cette expérimentation résultant de l'application de l'article R. 511-13 du code de l'éducation avait vocation à déterminer l'engagement des établissements scolaires dans ce dispositif et de mesurer la capacité d'accueil de la ville eu égard au nombre de situations concernées.

Au vu de la volonté de s'engager dans ce dispositif de l'ensemble des établissements et la forte mobilisation de la Direction Académique une nouvelle convention englobant l'ensemble des établissements scolaires du 2nd degré a été travaillée et présentée aux chefs d'établissement le 6 novembre dernier ainsi qu'aux inspecteurs de l'Education Nationale qui l'ont validée.

En effet, si cette convention prévoit d'étendre l'application des mesures de responsabilités à tous les établissements avignonnais, son contenu est beaucoup plus large et englobe :

- La désignation de référents de part et d'autre pour favoriser une communication directe entre l'Education Nationale et le pôle Tranquillité Publique sur les problématiques rencontrées au sein ou aux abords des établissements ;
- La détermination des modalités pratiques de partage de l'information s'agissant notamment de l'absentéisme (plus de 40 demi-journées - seuil 3), des exclusions temporaires et définitives (2nd degré) ainsi que des suspensions de scolarité (1^{er} degré).

- L'organisation de manière concertée des actions de prévention et de suivi de l'absentéisme qui pourront être examiner dans le cadre de la cellule locale de lutte contre l'évitement scolaire qui aura également la charge d'étudier les situations individuelles et familiales.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette convention partenariale qui permettra de poursuivre et d'approfondir le travail engagé avec l'ensemble des établissements scolaires d'Avignon et de participer à la dynamique académique visant à lutter contre l'évitement scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les termes de la présence convention conclue avec la Direction des services de l'Education Nationale Vaucluse ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces complémentaires afférente à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :